

## Annexe 1

# L'atlas de la biodiversité communale



### + d'info

Pour en savoir plus :  
[www.biodiversite2010.fr](http://www.biodiversite2010.fr)

Pour inciter les communes à protéger et valoriser la biodiversité, le ministère du Développement durable a élaboré toute une palette d'outils regroupés sous le nom d'*Atlas de la biodiversité communale* (ABC). Ces outils permettent aux communes de mieux connaître la biodiversité sur le territoire grâce au profil de biodiversité communale et au cahier des charges type concernant les inventaires naturalistes; de sensibiliser et de mobiliser les acteurs du territoire grâce à des kits de sensibilisation accessibles en ligne. Le dispositif est complété par le recours possible à une équipe régionale de sensibilisation, l'accès à la plateforme nationale des sciences participatives portée par le Muséum national d'histoire naturelle, et la possibilité d'accueillir une équipe de deux ou trois jeunes en service civique volontaire. ■

À noter : les communes de moins de 20 000 habitants peuvent solliciter leur DREAL pour bénéficier d'une aide spécifique.

## CAHIER DE VIE

### À LA CONQUÊTE DE L'ESPACE VERT

Avec le système d'information géographique

Depuis sa mise en œuvre en 2005, le système d'information géographique (SIG) de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson n'a cessé de se développer. Aujourd'hui, les services techniques de six premières communes se voient équipés d'un outil de gestion des espaces verts. Ainsi l'ensemble des haies, des arbres, des pelouses... est dorénavant répertorié, ceci pour faciliter la planification des interventions.



Depuis la rentrée, un nouveau-né a fait son apparition dans le SIG de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson. Il s'agit d'une couche contenant l'ensemble des espaces verts communaux. Plus qu'un inventaire, il a pour objectif d'aider les responsables de l'entretien des espaces verts dans la gestion des interventions. Six premières communes, Aigrefeuille, Clisson, Gétigné, La Planchette, Saint-Lumine-de-Clisson et Vieilleville, peuvent déjà en bénéficier.

#### Le fonctionnement d'un SIG

Le système d'information géographique permet, à partir de formes géométriques simples (le point, la ligne ou la surface), de symboliser un élément de la réalité (un arbre, une route, une parcelle) pour constituer une représentation simplifiée du territoire sur un plan. L'informatique permet d'associer à chacun de ces éléments une "fiche d'identité". Les éléments d'un même thème sont regroupés en couche. Il est possible d'en superposer plusieurs dans un SIG d'où l'image du mille-feuille.

10

#### Une nouvelle couche "Espaces verts"

Avec le SIG, la Communauté de communes de la Vallée de Clisson répond aux besoins des services communautaires (Développement économique, Voirie...), mais également à ceux des services communaux. Ainsi, pour améliorer la gestion des espaces verts dans les communes, une nouvelle couche a été créée dans le SIG en complément des nombreuses couches déjà disponibles (cadastre, photo aérienne, zones d'activités...). Le recensement de ces espaces a été réalisé durant l'été. À l'aide d'un GPS, l'ensemble des espaces verts (arbres, haies, bassins d'orage, massifs...) a été référencé en quatre mois et en y associant les informations importantes pour l'entretien (essence des arbres, dernière et prochaine intervention...).

#### Des utilisateurs enthousiastes

Dans toutes les communes concernées, ce nouvel outil est apprécié. Pour Anthony Youx, responsable des Services techniques de Vieilleville, "utiliser le SIG offre en plus d'une situation géographique précise, la possibilité de faire évoluer la représentation des espaces au cours des années. Ce qui serait plus difficile à mettre en œuvre sur des plans papier".



Le SIG est un outil d'aide à la planification des interventions (ici à Gétigné).



Cet avis est rejoint par le responsable des Services techniques d'Aigrefeuille-sur-Maine, Christian Bossis, qui souligne que "cette nouvelle couche permettra une traçabilité et un suivi des interventions sur les différents sites". À Clisson, Christelle Rineau, responsable des Espaces verts se souvient que "les anciens transmettaient oralement leurs connaissances aux plus jeunes, ainsi beaucoup de choses n'étaient pas reportées sur plans". Le SIG est un bon moyen pour que les espaces parfois oubliés soient désormais entretenus.

#### Un avenir tout aussi prometteur

Le service SIG de la Communauté de communes de la Vallée de Clisson entend continuer à offrir des outils facilitant le travail de tous. En effet, il est envisagé d'étendre cette nouvelle couche aux six autres communes et d'intégrer l'ensemble des voiries de la Communauté de communes. La mise en ligne des plans locaux d'urbanisme (PLU) est également d'actualité, sans parler de bien d'autres projets que vous retrouverez au fil des prochains magazines...



### EN CHIFFRES

- Sur six communes
- ▶ 1 004 massifs
- ▶ 5 584 arbres
- ▶ 3,5 hectares de boisement
- ▶ 7,1 hectares de pelouse (hors terrains de foot)
- ▶ 18 km de haies

11



### Annexe 3



## LES PRINCIPALES ESSENCES DES HAIES DU PARC

Nom français	Nom latin	Altitude favorable			Sol			Feuillage			Mellifère	Favorable à la faune	Croissance		
		plaine	piémont	montagne	Acide	Neutre	Calcaire	Persistant	Marcescent	Caduc			Lente	Moyenne	Rapide
		< 500m	500 à 800m	>800m				P	M	C			< 20cm/an	20 à 60 cm/an	>60 cm/an

#### ARBRES : hauteur supérieure à 7 m

Aulne glutineux	<i>Alnus glutinosa</i>									C					
Bouleau verruqueux	<i>Betula pendula</i>									C					
Charme	<i>Carpinus betulus</i>									M					
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>									C					
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>									C					
Chêne sessile	<i>Quercus petraea</i>									M					
Érable champêtre	<i>Acer campestre</i>									M					
Érable sycomore	<i>Acer pseudoplatanus</i>									C					
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>									C					
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>									1/2 M					
Merisier	<i>Prunus avium</i>									1/2 M					
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>									C					
Orme champêtre	<i>Ulmus campestris</i>									C					
Peuplier tremble	<i>Populus tremula</i>									C					
Pommier	<i>Malus</i>									C					
Poirier commun	<i>Pyrus pyraeaster</i>									C					
Prunier myrobolan	<i>Prunus cerasifera</i>									C					
Saule blanc	<i>Salix alba</i>									C					
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata</i>									C					
Tilleul à grandes feuilles	<i>Tilia platyphyllos</i>									C					

#### ARBUSTES : hauteur comprise entre 4 et 7 m

Alisier blanc	<i>Sorbus aria</i>									C					
Aubépine*	<i>Crataegus monogyna</i>									C					
Buis	<i>Buxus sempervirens</i>								P						
Houx	<i>Ilex aquifolium</i>								P						
Noisetier	<i>Corylus avellana</i>									C					
Saule marsault	<i>Salix caprea</i>									C					
Saule des vanniers	<i>Salix viminalis</i>									C					
Sorbier des oiseleurs	<i>Sorbus aucuparia</i>									C					
Sureau noir	<i>Sambucus nigra</i>									C					
Sureau rouge	<i>Sambucus racemosa</i>									C					

#### ARBRISSEAUX : hauteur inférieure à 4 m

Amélanchier commun	<i>Amelanchier ovalis</i>									C					
Cassis	<i>Ribes nigrum</i>									C					
Cornouiller mâle	<i>Cornus mas</i>									C					
Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>									C					
Eglantier	<i>Rosa canina</i>									C					
Genêt à balais	<i>Cytisus scoparius</i>								P						
Groseillier	<i>Ribes rubrum</i>									C					
Framboisier	<i>Rubus idaeus</i>									C					
Fusain d'Europe	<i>Euonymus europaeus</i>									C					
Lilas commun	<i>Seringa vulgaris</i>									C					
Prunellier	<i>Prunus spinosa</i>									C					
Troène commun	<i>Ligustrum vulgare</i>								P						
Viome obier	<i>Viburnum opulus</i>									C					

#### LIANES

Chèvrefeuille des bois	<i>Lonicera periclymenum</i>									C					
Chèvrefeuille hybride	<i>Lonicera ...</i>								P						
Clématite	<i>Clematis vitalba</i>									C					
Lierre	<i>Hedera helix</i>								P						

#### A noter

Persistant : feuillage qui ne tombe pas en hiver  
 Marcescent : feuillage persistant en hiver à l'état sec  
 Caduc : feuillage qui tombe totalement en hiver

\* L'Aubépine est sensible à la maladie du "feu bactérien". Sa commercialisation est réglementée.

N'hésitez pas à mélanger les essences. Observer celles qui sont présentes dans votre région .

ATTENTION (article 671 du Code Civil)

Si votre haie est mitoyenne, respectez les distances suivantes:

0,50 m de la limite séparative pour une haie (ou un arbuste isolé) de moins de 2m de hauteur  
 2m de la limite séparative pour une haie( ou un arbre ou arbuste) de plus de 2m de hauteur



## Annexe 4

### Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne

Taxon	Nom français	
<b>Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité</b>		
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense	
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)	
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon	
<i>Ludwigia plurisp.</i>	<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet <i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H.Raven	Jussie à grandes fleurs Jussie faux-Péplis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil	
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique	
<i>Reynoutria plurisp.</i>	<i>Reynoutria japonica</i> Houtt. <i>Reynoutria sachalinensis</i> (F.Schmidt) Nakai <i>Reynoutria x bohemica</i> Chrtk & Chrtkova	Renouée du Japon Renouée de Sakhaline Renouée de Bohême
<b>Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique</b>		
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise	
<i>Heracleum mantegazzianum</i> Sommier & Levier	Berce du Caucase	
<b>Espèces secondaires</b>		
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo	
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailante glanduleux (Faux-vernis du Japon)	
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo	
<i>Artemisia plurisp.*</i>	<i>Artemisia annua</i> L. <i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise annuelle Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	<i>Aster lanceolatus</i> Willd. <i>Aster novae-angliae</i> L. <i>Aster novi-belgii</i> L. <i>Aster x salignus</i> Willd. <i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster lancéolé Aster de Nouvelle-Angleterre Aster de Nouvelle-Belgique Aster à feuilles de saule Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère	
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu	
<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)	
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*	Campylopus introflexus	
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collomie à grandes fleurs	
<i>Conyza plurisp.</i>	<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera* <i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist <i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist <i>Conyza floribunda</i> Kunth <i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E.Walker	Vergerette de Blake Vergerette de Buenos Aires Vergerette du Canada Vergerette à fleurs nombreuses Vergerette de Sumatra
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa	
<i>Crassula helmsii</i> (T.Kirk) Cockayne	Orpin de Helms	
<i>Elodea plurisp.</i>	<i>Elodea canadensis</i> Michx. <i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H.St.John	Elodée du Canada Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*	Galéga officinal	
<i>Helianthus plurisp.*</i>	<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt. <i>Helianthus tuberosus</i> L. <i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Hélianthe raide Hélianthe tubéreux (Topinambour) Hélianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule	
<i>Impatiens balfouri</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour	
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap	
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs	
<i>Lemna plurisp.</i>	<i>Lemna minuta</i> Kunth <i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau minuscule Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse	
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H.St.John*	Lysichiton d'Amérique	
<i>Parthenocissus inserta</i> (A.Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles	
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté	
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleioblastus plurisp. Semiarundinaria plurisp....*</i>	Bambous	
<i>Phytolacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique	
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux	
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise	
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif	
<i>Rhus plurisp.*</i>	<i>Rhus typhina</i> L. <i>Rhus coriaria</i> L.	Sumac de Virginie Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia	
<i>Senecio inaequidens</i> DC.	Seneçon du Cap	
<i>Solidago plurisp.</i>	<i>Solidago canadensis</i> L. <i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or du Canada Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R.Br. <i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole de l'Inde Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Véronique voyageuse	
<i>Xanthium plurisp.</i>	<i>Xanthium albinum</i> (Widder) Scholz & Sukkop <i>Xanthium italicum</i> Moretti <i>Xanthium orientale</i> L. <i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampourde blanchâtre Lampourde d'Italie Lampourde à gros fruits Lampourde épineuse

\* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-